



# Commission nationale freestyle



Recrutement juge 2010

## FICHE DE CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Région :

Profession :

Nom du club actuel :

N° de licence:

Tel :

Portable :

Email :

@

Je pratique le kayak freestyle :  oui  NON

Je suis compétiteur :  oui  NON

Si oui indiquer la catégorie :

Connaissances des figures :  oui  NON

Expérience de jugement :  oui  NON

### Disponibilités pour exercer votre mandat :

20/21 mars 1er manche Tournon st martin 37

oui  NON

01/02 mai 2ème manche Metz 57

oui  NON

08/09 mai 3ème manche flip flap Saint Pé de Bigorre 65

oui  NON

25/27 juin 4 ème manche natural games Millau 12

oui  NON

06/07 aout final Rabioux river Rodéo Chateauroux 05

oui  NON

### Déplacements sur les compétitions :

Je me déplace principalement avec mon club :

oui  NON

J'ai un véhicule personnel :

oui  NON



# Commission nationale freestyle



## ACTE DE CANDIDATURE

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

### Certifie :

- 1) être adhérent(e) 2010 à la Fédération Française de Canoë-Kayak sous le numéro :
- 2) M'engage à être présent sur un minimum de 2 courses tout au long de la saison 2010.

et déclare me porter candidat à la formation des juges freestyle 2010 :

fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /2010

*signature*

**A retourner avant le 10 mars 2010**

**Par courrier :**

**Lounis Malik**

**42 A route du col de l'Izoard  
05100 Briançon**

**Par Mail :**

**malik@bfk05.com**

### Infos pratiques :

La formation aura lieu du jeudi 18 au dimanche 21 mars 2010 à Tournon Saint Martin.

18 et 19 mars remise a niveau des juges, 20 et 21 jugement compétition FKT.

Contrôle continu et notation sur les 4 jours.

Le prix de la participation à la formation est de 30 euros, les frais de nourriture et d'hébergement sont pris en charge, ainsi que le déplacement à raison de 0.10 € /km

**NB : En cas d'absence totale sur l'ensemble des compétitions de la saison 2010, le remboursement des frais de formation pourra être demandé au juge stagiaire, qui n'aura pas tenu ses engagements de participation, sauf en cas de force majeure.**